

PROTOCOLE

STAGES D'OBSERVATION ET DE PRATIQUE ACCOMPAGNEE

Master 1 MEEF 1^{er} DEGRE

2021-2022

Les étudiants inscrits en première année du Master MEEF mention 1^{er} degré à l'INSPE de La Réunion bénéficieront **de deux périodes de trois semaines** en stage d'observation dans le cadre de leur formation professionnalisante.

Ces deux stages correspondent à deux unités d'enseignement aux semestres 1 et 2 désignées « pratique professionnelle ». Ils se dérouleront sous la forme d'un stage massé sur les deux types de support élémentaire et maternelle. Ils seront préparés et exploités dans le cadre des UE disciplinaires.

1. Organisation des stages

	Stage 1 - Massé	Stage 2 - Massé
Dates des stages	Du 4 octobre au 8 octobre 2021 puis du 25 octobre au 5 novembre 2021	Du 28 mars 2022 au 15 avril 2022

Les étudiants seront placés en binôme dans la classe d'un enseignant titulaire, maître d'accueil temporaire (MAT1). Dans certains cas, le MAT n'accueillera qu'un seul étudiant.

Les étudiants prendront contact avec les directeurs de leurs écoles d'affectation et leurs maîtres d'accueil temporaire dès connaissance de leurs supports de stage.

Les stages se déroulent dans le cadre d'une convention tripartite : académie, composante INSPE, étudiant.

2. Objectifs des stages

L'objectif du stage massé est de confronter les représentations des étudiants quant au métier d'enseignant avec une réalité du terrain d'exercice, de confirmer (ou d'infirmer) leur choix d'orientation professionnelle et de découvrir les deux types de support (maternelle et élémentaire). Les stages d'observation et de pratique accompagnée permettent de soulever des questionnements nécessaires à une réflexion sur le métier et la pratique enseignante.

L'observation ciblée doit permettre de conforter ou questionner les connaissances indispensables pour un réinvestissement notamment lors des oraux du concours : fonctionnement de l'institution, intégration des règles déontologiques, des situations d'apprentissage, d'engager une réflexion sur le métier, les processus d'apprentissage, la relation pédagogique...

3. La période d'observation

Elle a pour visée de familiariser les étudiants aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants dans le contexte de la classe. La période de pratique accompagnée qui suivra nécessairement cette phase permettra cette fois d'initier l'étudiant à la gestion de la classe en présence de l'enseignant titulaire.

Au contact des élèves et lors de l'observation des situations professionnelles, les étudiants devront s'attacher à observer et comprendre le fonctionnement global de l'école, puis celui de la classe. Ils pourront ainsi s'interroger sur l'environnement de l'école, la structure et ses moyens, le public accueilli, les personnels enseignant et non-enseignant et les partenaires, les dispositifs existants. Ils prendront aussi connaissance du projet d'école.

En ce qui concerne la classe, ils s'intéresseront à l'organisation de l'espace, à la gestion du temps et des élèves. Ils prendront appui sur l'observation des comportements et productions des élèves, sur la pratique de l'enseignant, des supports et écrits de l'enseignant (affichages, progressions, programmations, emploi du temps...). Ce sont autant d'éléments qu'ils pourront communiquer dans leur rapport de stage.

4. La pratique accompagnée

Elle ne se substitue pas à l'observation mais l'enrichit. Les étudiants seront nécessairement mis en situation d'enseignement avec l'accompagnement du MAT.

Pour chaque étudiant, l'organisation du stage massé doit permettre la mise en œuvre d'une à deux séances par support (maternelle et élémentaire).

5. Rôle des étudiants de M1 MEEF 1^{er} degré en stage

Lors des deux stages, il importe que les étudiants fassent preuve d'initiative, qu'ils se montrent investis et volontaires, qu'ils soient capables de s'informer et d'observer à partir de critères précis. Ils respecteront les horaires de l'école et participeront aux diverses manifestations et réunions de l'école.

Obligation leur est faite de respecter les élèves, le MAT, les parents et leur binôme. Ils devront agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable.

En cas d'absence du MAT, l'étudiant ne sera pas autorisé à prendre la classe en responsabilité mais il sera tenu de rester dans l'école qui gèrera l'organisation de la prise en charge des élèves et des étudiants de l'INSPE en interne.

En cas d'absence, l'étudiant est tenu d'en informer le directeur d'école, le MAT et l'INSPE. Il devra justifier son absence auprès du Pôle pédagogique de l'INSPE dans un délai de deux jours.

6. Agenda de prise en main de la classe

Cette organisation constitue un socle commun de progression ajustable en fonction du parcours propre à chaque étudiant :

Au cours de la première semaine de stage de chaque période, les étudiants seront en situation de recueil d'observations, puis ils devront mettre en place au moins deux séances d'apprentissage sur les deux semaines suivantes. Celles-ci auront été préparées avec l'enseignant titulaire de la classe.

7. Rôle des Maîtres d'Accueil Temporaire (MAT)

Les maîtres d'accueil temporaire sont des enseignants volontaires, choisis et nommés par les corps d'inspection, qui accueillent dans leur classe des étudiants pour des stages d'observation et de pratique accompagnée.

Le MAT accueillera les étudiants et les présentera aux parents d'élèves ainsi qu'à l'équipe pédagogique.

Il planifiera avec les étudiants une organisation permettant une prise en charge de la classe équivalente en terme de temps pour le binôme d'étudiants.

Les MAT s'appuient sur leur expérience et expertise pour exposer aux étudiants leur manière de « faire classe », expliciter les démarches mises en œuvre dans leur enseignement et présenter la réalité de leur classe et de l'école dans laquelle ils exercent. Ils mettent en œuvre des séances et explicitent leurs choix pédagogiques et didactiques. Ils accompagnent les étudiants dans leurs premières expériences d'enseignement.

Au cours du stage, le MAT complétera avec chaque étudiant son livret de suivi¹. Le MAT renseignera l'outil au fur et à mesure des entretiens en priorisant des observables à analyser avec l'étudiant.

8. Evaluation des stages et des Unités d'Enseignement

- Stage massé n°1

A l'issue du **premier stage massé**, les étudiants rédigeront un écrit intitulé « **Développement Professionnel 1** »² (DP1).

Celui-ci fera l'objet d'une évaluation chiffrée et constituera la note de l'unité d'enseignement « pratique professionnelle » du semestre 1 de Master 1 (UE34). **La date de retour est fixée au lundi 22 novembre 2021 dernier délai.**

¹ Cf. livret de suivi sur le site web de l'INSPE

² Cf. cadrage développement professionnel 1

- **Stage massé n°2**

A l'issue du **stage massé n°2**, chaque étudiant transmettra au référent INSPE qui l'accompagne en suivi individualisé une note de synthèse de trois pages maxima sous la forme d'une analyse réflexive intitulée « développement professionnel 2 »³ (DP2).

L'analyse s'appuiera sur un axe de travail prioritaire retenu et notifié dans son livret de suivi par le MAT.

La note de synthèse devra être rendue avant le 27 avril 2022 et fera l'objet d'une soutenance orale⁴ dans les INSPE Nord et Sud le **mercredi 11 mai 2022** devant un jury composé de MAT1 et de formateurs de l'INSPE.

³ Cf. cadrage développement professionnel 1

⁴ Cf. cadrage soutenance orale